

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2023

Etaient présents : IRIART Jean Pierre, UTHURRY Dominique, IRIART Hélène, DUBOIS Beatrix, ELICABE Nicolas, ELICABE Yves, ELISSONDO Annie, PARADIS Sébastien, SALLABERRY Alexis, UTHURRY Jean

Absents excusés : CAMUS-ETCHECOPAR Arantxa

Secrétaire de séance : UTHURRY Jean

❖ Pont sur l'APHURA

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que les travaux de réfection du pont sur l'Aphura étant terminés à ce jour il convient de régler, sans attendre le vote du Budget Primitif 2023, les dernières factures en instance :

- Facture du 23 décembre 2022 par la Société HASTOY pour 47.694€

Détaillée comme suit :

Paiement aux sous - traitants déclarés lors du marché du 20-10-2022 :

- SDE Etanchéité 8.187.25€
- LABORDE 6.771.00€
- SATI 16.520.00€

Paiement à l'entreprise principale titulaire du marché

- HASTOY 16.215,75€

- Facture 22/12/011 de LURO JM Etudes Structures du 27 décembre 2022 pour la somme de 3.206,40€

Accord du conseil municipal pour valider le règlement par anticipation au vote du Budget Primitif 2023

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération Pays Basque, a prévu une participation sur le reste à charge pour les communes concernées par des travaux de renforcement de berges au droit des voiries communales, et que les travaux de réfection du pont sur l'Aphura entrent dans ce dispositif. Cette participation s'élevant à 30.073€, il fait savoir qu'afin d'encadrer ce système d'aide aux communes, il convient de signer une convention fixant les aspects financiers de cette collaboration.

Accord du conseil municipal pour accepter le montant de l'aide de la CAPB pour 30.073€ et la signature de la convention.

Il rappelle aussi au conseil municipal que le dossier de demande de DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) a été redéposé cette année en Sous-Préfecture.

❖ Habitat

- **Jagüberberria (maison Uthurriscq) :**

Monsieur le Maire fait savoir que le permis de construire pour la maison Jagüberberria déposé pour le compte de Habitat Sud Atlantique a été validé par les services de la DDTM.

Trois logements y seront créés.

Il rappelle que la transaction d'achat de cette maison avait été faite par l'EPFL qui va maintenant revendre le bien à HSA, normalement courant mars.

- **Maison Etxebestea** :

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que le conseil d'administration de l'EPFL a validé l'achat à Mr Iratçabal pour une somme de 180 000€. Le sous-seing privé a été signé.

- **Maison Arotzia (Eyherabide)** :

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé par le Conseil Départemental, concernant notamment la réhabilitation de logements dans les bourgs. Il vise, dans un premier temps, à financer une étude sur un éventuel projet de réhabilitation ou de destruction/reconstruction. Puis les différents bailleurs sociaux seront sollicités pour concrétiser le projet éventuellement retenu.

Dans ce cadre, un dossier a été déposé auprès du Conseil Départemental pour la maison Arotzia

- **Maison Salaberria** :

Monsieur le Maire fait savoir qu'il convient de rembourser à l'EPFL la facture concernant les divers diagnostics faits dans la maison pour la vente. (660€).

Accord du conseil municipal

❖ **Point adressage**

Monsieur le Maire fait savoir que la pose des poteaux supports des panneaux de voie : a été commencée et que normalement les panneaux de voie et numéros d'adresse seront disponibles fin février. Concernant ces derniers, il s'agira ensuite de les distribuer avec un document notifiant la nouvelle adresse.

Comme déjà évoqué, la pose de certains panneaux de voie sera effectuée par les conseillers selon les disponibilités de chacun.

Il fait aussi savoir que la Communauté d'Agglomération Pays propose aux commune l'adhésion à un service commun d'aide pour la mise à jour au fil de l'eau de l'adressage.

Ce service comprend la mise à disposition d'un outil financé et développé par la CAPB et la mutualisation d'un agent dédié à l'accompagnement de l'adressage au travers d'un appui technique, méthodologique et de coordination de projet.

Accord du conseil municipal pour signature de la convention.

❖ **Commission contrôle liste électorale**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il convient de renouveler les membres qui constituent la commission de contrôle de la liste électorale.

Cette commission étant composée du Maire, d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Tribunal judiciaire.

Jean Uthurry étant le plus jeune conseiller municipal a été désigné d'office.

❖ **Agent recenseur**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population.

Pour assurer cette mission il propose la création d'un emploi occasionnel à temps complet d'agent recenseur doté de la rémunération correspondant à la valeur de l'indice brut 244 Majoré 295 de la fonction publique + 210 € pour indemnité kilométrique.

❖ Divers

➤ Elagage :

Il est nécessaire de procéder à l'élagage sur deux chemins communaux : la voie menant au moulin Bazterretxeko Eihera et le chemin au pont d'Alos menant à une parcelle communale. Les conseillers décident de se retrouver le samedi 18 février pour mener à bien ce travail.

➤ Mur de soutènement parking ancien fronton d'Abense :

Le Maire rappelle que ce mur, présentant des signes de faiblesses, faisait l'objet de discussions avec le Conseil Départemental quant à gestion. Celui-ci, finalement, considère que l'ouvrage est bien lié à la Départementale 57 et prendra en charge donc une étude sur la sécurisation éventuelle du site.

➤ Dégrèvement sécheresse : 35€

Accord du conseil municipal, pour accepter les dégrèvements de taxe foncière sur le bâti et non bâti relatif à la sécheresse 2022 s'élevant à 35€

➤ Autorisation à Mme PONS :

Monsieur le Maire fait savoir que Mme Dominique PONS, Comptable de la Trésorerie de Mauléon nommée en date du 02/05/2019, demande au Conseil municipal d'autoriser le Maire à la dispenser d'une demande d'autorisation préalable de poursuite lorsqu'elle constate des impayés ;

Elle demande également au Conseil d'autoriser le Maire à lui délivrer une autorisation permanente, d'exercer le recours systématique à l'opposition à tiers détenteur, après envoi infructueux d'une lettre de relance.

Accord du conseil municipal

➤ Location salle : 50€

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que dans le cadre de sa programmation 2022-2023 le service culturel de la Communauté d'Agglomération Pays Basque qui développe, dans le cadre de son projet culturel, des résidences d'artistes sur le territoire, souhaite accueillir en résidence la compagnie Nanoua du 23 au 28 avril 2023. Celle-ci voudrait pouvoir utiliser la moitié de la salle municipale d'Alos pour préparer le spectacle qui sera présenté à Tardets le vendredi 28 avril. Après renseignements pris auprès de l'Ikastola, il s'avère possible d'accueillir la troupe. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter cette demande contre une petite contribution financière aux dépenses de fonctionnement.

Accord du conseil municipal avec une participation de 50€